



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 3/2012

le 15 février 2012

Concerne :

Composition de la Commission culturelle.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission consultative des affaires culturelles a comme principal objectif de promouvoir l'activité culturelle au sein de la commune. Elle accorde des subsides à des associations, à des organisateurs de manifestations (expositions, spectacles, pièces de théâtre...) ou soutient des artistes locaux dans leurs créations. Pour information, le rapport de gestion de la Municipalité récapitule l'ensemble des soutiens accordés l'année précédente.

Cette Commission, désignée par la Municipalité, est composée de personnes issues du Conseil communal mais également de représentants des milieux culturels et de la société civile. Elle est présidée par le conseiller municipal en charge des affaires culturelles, M. le syndic Lyonel Kaufmann. Elle se réunit quatre fois par année.

Pour la législature 2011-2016, la Commission culturelle est ainsi composée de :

Représentants des partis politiques

- M. Lyonel Kaufmann (Président)
- M. Fabrice Laluc (PS)
- M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé (PDC+I)
- M. Daniel Meyer (PLR)
- M. Kurt Egli (PLR)
- M. Yohan Ziehli (UDC)
- M. Alexis Brasseur (Les Verts)

Représentants de la société civile et des milieux culturels

- M. Ulrich Schädler (Musée suisse du jeu)
- M. Gérald Gay (Revue de La Tour)



- Mme Marie Nicolet (Bibliothèque communale)
- Mme Anne-Marie Grangier (Ludothèque)
- M. Damien Schmutz (milieux culturels)
- M. Jean-Luc Willommet (Théâtre du Château)
- M. Cyril Ansermet (milieux culturels)

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 30 janvier 2012

